



Politique achats durables

Direction Environnement, Social et Gouvernance Groupe

SOMMAIRE

Préambule	3
Champ d'application	3
Définitions	3
Enjeux clés	3
Objectifs et plan d'action	4
Mise en œuvre et responsabilités	6
Conclusion	6

PRÉAMBULE

En tant qu'acteur mondial dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, Circet et ses filiales (ci-après Circet) fournissent à leurs clients des solutions sur mesure ou clés en main de services d'infrastructure multi-technologies.

Circet s'engage à respecter les principes de durabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance efficace d'entreprise dans toutes les facettes de son activité, en veillant à ce que ses décisions soient conformes aux exigences réglementaires et à ce qu'elles contribuent à un avenir durable.

Cette politique vise à assurer que nos pratiques d'achat soutiennent notre stratégie Environnement Social et Gouvernance (ESG). Elle montre également notre volonté d'établir et entretenir des relations respectueuses et équilibrées avec des fournisseurs et sous-traitant dont la politique est pleinement en accord avec nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du groupe Circet. Elle est mise en œuvre dans toutes les zones géographiques où Circet opère, sauf spécification contraire des réglementations locales. Elle décrit les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour les achats de Circet et explique notre approche de leur gestion.

Cette politique s'applique à l'ensemble des achats réalisés par Circet, que cela soit des achats de biens ou de services auprès de fournisseurs ou des achats de sous-traitance.

Par extension, la politique s'applique à tout collaborateur susceptible de réaliser des achats pour le compte de l'entreprise : fonctions achat, support, production ou administratif.

DÉFINITIONS

Fournisseur : Un fournisseur est une personne physique ou morale qui fournit des produits ou des services à Circet.

Sous-traitant : Un sous-traitant est une personne physique ou morale à qui Circet confie, sous sa responsabilité, l'exécution de tout ou partie d'un travail ou d'un service, pour lequel Circet s'est lui-même engagé contractuellement auprès de son propre client.

Ensemble, les fournisseurs et les sous-traitants constituent la chaîne d'approvisionnement de Circet, appelée également chaîne de valeur amont.

ENJEUX CLÉS

Dans le cadre de notre stratégie ESG, notre ambition est de garantir **la santé et la sécurité** des travailleurs, le respect des **droits de l'homme**, la protection de **l'environnement**, des **pratiques commerciales éthiques** et, plus largement, de promouvoir la **responsabilité sociale** tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

OBJECTIFS ET PLANS D'ACTION

SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

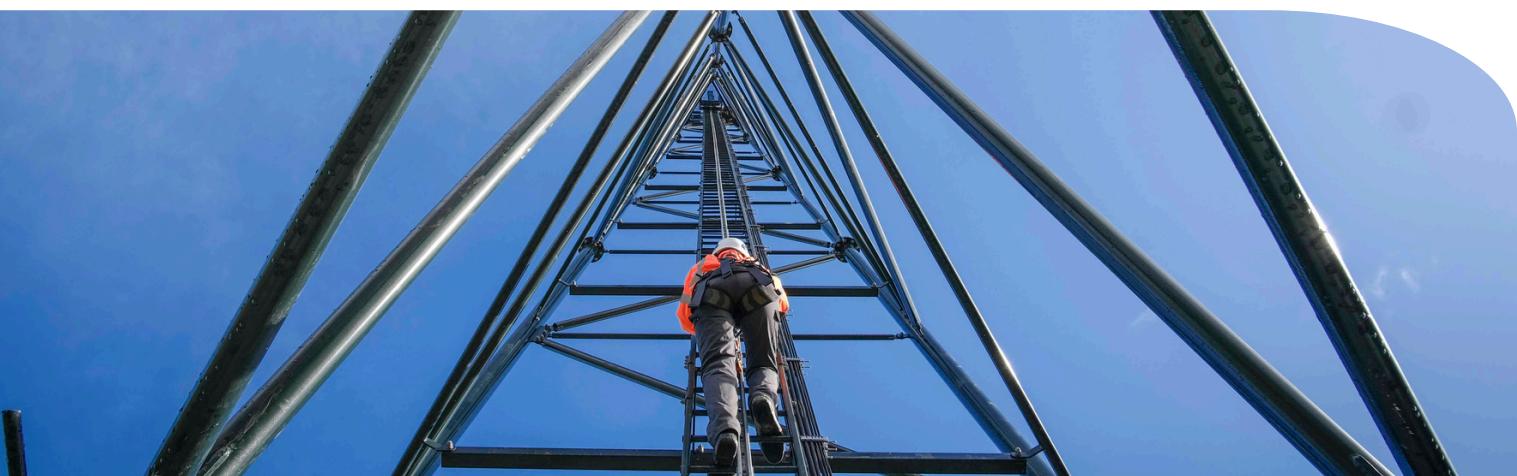
- S'engager en priorité avec les fournisseurs qui disposent d'un système de gestion de la sécurité certifié ou qui appliquent une politique formelle en matière de santé et de sécurité au travail en veillant à s'aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie.
- Sélectionner des sous-traitants qui démontrent leur engagement en faveur de la sécurité des employés par le biais de programmes de formation structurés, favorisant une culture de la sensibilisation à la sécurité et du respect des règles.
- Mettre en œuvre une supervision et un contrôle rigoureux des performances des sous-traitants en matière de sécurité sur les sites de construction, afin de protéger l'ensemble du personnel impliqué dans les opérations.

PRATIQUES SOCIALES DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS

- Veiller à ce que les fournisseurs et les sous-traitants aient des pratiques de travail éthiques, y compris des salaires équitables, des conditions de travail sûres et le respect de la législation du travail et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- S'interdire de s'engager avec des fournisseurs ou des sous-traitants impliqués dans le travail des enfants, le travail forcé ou toute forme de violation des droits de l'homme.
- Promouvoir la diversité et l'inclusion en recherchant des fournisseurs qui favorisent l'égalité des chances et une représentation diversifiée au sein de leur personnel.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Donner la priorité à l'achat de biens et de services dont l'empreinte environnementale est la plus faible possible, incluant efficacité énergétique et réduction de la production de déchets.
- Intégrer des analyses du cycle de vie dans les décisions d'achat afin d'évaluer l'impact environnemental des produits et des services pendant toute leur durée de vie.
- Encourager l'adoption des principes de l'économie circulaire en achetant des produits conçus pour durer, être réparables et faciles à recycler.
- Travailler avec des fournisseurs et des sous-traitants qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone.



PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

- Interdire toute forme de corruption ou de comportement contraire à l'éthique dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.
- Procéder à une vérification approfondie des fournisseurs et sous-traitants potentiels afin de s'assurer qu'ils respectent nos normes éthiques et qu'ils ne sont pas associés à des activités criminelles.
- Travailler avec des fournisseurs et sous-traitants qui respectent nos exigences en matière de protection des données.

ÉCONOMIE LOCALE ET SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

- Privilégier les fournisseurs locaux pour stimuler la croissance économique régionale.
- Privilégier les fournisseurs qui contribuent à des initiatives sociales et environnementales visant à soutenir les communautés locales.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Fixer des objectifs mesurables en matière de durabilité dans les achats et suivre les progrès réalisés au fil du temps.
- Proposer des programmes de formation et de sensibilisation au développement durable aux employés impliqués dans les activités de passation de marchés.
ICP : 100 % des acheteurs formés chaque année
- Fournir aux sous-traitants des programmes de formation et de sensibilisation au développement durable.
- Tirer parti du programme d'évaluation de la chaîne d'approvisionnement EcoVadis pour améliorer l'évaluation des risques ESG et le suivi des performances environnementales, sociales et de gouvernance des fournisseurs.
- Utiliser la plateforme Circet pour signaler de façon anonyme tout comportement contraire à cette politique. [Effectuer un signalement | Circet Corporate International](#).



MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉS

- Tout d'abord, cette politique est mise à la disposition de toutes les parties intéressées, tant internes qu'externes. Afin de sensibiliser et d'impliquer les employés, les sous-traitants, les fournisseurs et les parties prenantes concernées par notre démarche d'achat, la politique est publiée sur le site web du groupe [Publications | Circet Corporate International](#)) et distribuée à toutes les parties intéressées.
- Chacun chez Circet est responsable des achats dont il a la charge, avec le soutien de l'équipe achats, qui fournit conseils et assistance dans le respect de notre politique.
- La politique d'achat durable est revue périodiquement pour s'assurer qu'elle est conforme à la réglementation, aux meilleures pratiques émergentes et à la nature et à la taille de l'organisation.
- Dans chaque entité nationale, le directeur général est chargé de veiller au respect de cette politique pour la mise en œuvre et le suivi de la politique locale, avec l'aide des équipes locales chargées des achats et de l'ESG, en examinant les plans d'action locaux et les objectifs clés, et en contrôlant les résultats afin d'ajuster les mesures si nécessaire.
- Enfin, la directrice ESG du groupe est chargée de vérifier que la politique est mise en œuvre dans toutes les sociétés du groupe Circet, d'examiner les plans d'action et les objectifs clés, et de vérifier l'efficacité de cette politique afin de s'assurer de sa pertinence et de son alignement avec nos objectifs de développement durable.

CONCLUSION

Cette politique d'achats durables démontre l'engagement de Circet à prendre des décisions d'achat responsables et à donner la priorité aux fournisseurs et sous-traitants qui répondent à nos exigences ESG. Nous encourageons toutes les parties prenantes à soutenir activement cette politique, en favorisant un engagement commun en faveur de pratiques durables.

Cette politique est mise en œuvre dans le strict respect des principes du code éthique du groupe et est complétée par un code de conduite des fournisseurs auquel les fournisseurs de Circet doivent adhérer.





Contact



www.circet.com



esg@circet.com



Adresse
64 rue La Boétie - 75008 Paris - France